



**PRÉFET
DE LA GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
des Territoires et de la Mer**

Service Prévention des Risques et Industries Extractives
CS 57008
97307 Cayenne

Cayenne, le 07/04/2025

Le Directeur
à
Monsieur le Directeur
Société Nouvelle Travaux Publics
(SNTPG)

9 rue Panacoco
ZI Cogneau Larivot
97351 Matoury

RAR 2C 176 226 8724 3

Bordereau de transmission d'un rapport de visite d'inspection

Affaire suivie par : Yannig PINSEL
Téléphone : 05 94 21 53 72
Courriel : yannig.pinsel@guyane.gouv.fr
Références : DGTM/DATTE/PRIE/UPRC/YP/2025/298
Code AIOT : 0022300125
Pièce jointe :

- Rapport de l'inspection du 20/02/2025

Monsieur le Directeur,

L'inspection des installations classées s'est rendue le 20/02/2025 sur le site implanté Z.I. Cogneau Larivot 9 rue Panacoco 97351 Matoury afin de procéder à une visite d'inspection.

En application des articles L. 171-6 et L. 514-5 du Code de l'environnement, vous voudrez bien trouver ci-joint une copie du rapport établi par l'inspection et transmis à Monsieur le Préfet à la suite de cette visite.

Je vous invite à prendre connaissance avec la plus grande attention des constats établis et des suites administratives éventuellement proposées par l'inspection. Vous voudrez bien me faire parvenir les éléments de réponses et les justificatifs attendus, selon les délais précisés dans le rapport.

La partie de ce rapport intitulée « Contexte et constats de l'inspection » sera publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>). En tant que de besoin, vous pouvez informer l'inspection des installations classées des données que vous considérez non publiables pour des raisons de confidentialité ou de secret de fabrication.

L'inspection des installations classées examinera la recevabilité de votre demande, masquera uniquement les données retenues comme confidentielles et procédera à la publication.

Je vous invite à formuler vos observations sur cette correspondance et sur le rapport dans le délai de 15 jours. Sans retour de votre part dans ce délai, il sera considéré que vous n'avez pas d'observations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,

Le Chef du service Prévention des Risques
et Industries Extractives


Ludovic MARCELIUS